

Enveloppe nationale de crédits dédiés à la résorption des bidonvilles pour 2020

Fiche action n°1

Élaborer, consolider, renforcer une stratégie territoriale

Pourquoi élaborer une stratégie territoriale ?

La mobilisation des acteurs et une action multipartenariale sont des éléments clés pour réussir la mise en œuvre de la politique de résorption des bidonvilles. **La stratégie territoriale est le point d'entrée de cette coordination et de cette mobilisation des acteurs.**

À l'échelle nationale, l'instruction du 25 janvier 2018 et l'acte II lancé en septembre 2019 par le ministre en charge de la politique de la ville avec un doublement du budget, fixent le cadre et les objectifs de la résorption des bidonvilles. **La stratégie territoriale est la déclinaison du cadre national à l'échelle départementale.** Elle a vocation à être partagée avec la Dihal et sera utilisée dans l'attribution des crédits.

De quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce qu'un bidonville ?

Un bidonville est un lieu – terrain, squat, friche ou immeuble bâti – occupé de façon illégale et continue à des fins d'habitation par plusieurs familles ou personnes. Il se caractérise généralement par l'absence de services de base : eau, électricité, gestion des déchets.

Les actions de résorption des bidonvilles soutenues par la Dihal visent les **publics intra-européens.**

Quel cadre pour la résorption des bidonvilles ?

L'instruction du 25 janvier 2018 : un socle pour l'action

Pour résorber les bidonvilles durablement, la stratégie du gouvernement dépasse l'approche centrée sur les évacuations et combine des actions d'accompagnement social et d'insertion pour les familles dans une approche globale, couvrant toutes les problématiques. L'instruction gouvernementale de janvier 2018 signée par huit ministres invite les territoires à engager **des actions multi-partenariales efficaces, humaines et pragmatiques** dans le respect des lois de la République.

Septembre 2019 : une nouvelle échelle

Comme annoncé lors de la 1^{re} conférence des acteurs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a fait le choix de changer l'échelle de cette politique, en **doublant l'enveloppe de crédits dédiés à la résorption des bidonvilles**, qui passe de 4 M€ à 8 M€.

Ainsi est lancé un acte II qui exprime une volonté forte d'agir. L'accent est mis sur la scolarisation et l'accès aux droits des enfants pour casser la spirale de la reproduction de la précarité. **Des objectifs seront passés d'ici fin 2019 avec les territoires pour définir leur contribution à l'objectif national de résorption.**

Les objectifs nationaux à horizon 2022 :

- **baisser de 50% le nombre de personnes vivant en bidonville*** ;
- plus de 4 000 personnes accédant à l'emploi ;
- doubler le nombre d'enfants scolarisés et accompagnés dans leur scolarisation.

Contacts Dihal

Manuel DEMOUGEOT

Directeur de cabinet

manuel.demougeot@dihal.gouv.fr

Sophie JACQUEMONT

Cheffe de projet

sophie.jacquemont@dihal.gouv.fr

Jean-Paul BACHELOT

Conseiller éducation & droits de l'enfant

jean-paul.bachelot@dihal.gouv.fr

Laure DUBUC

Designer

laure.dubuc@dihal.gouv.fr

Alexandre VISCONTINI

Conseiller travail & emploi

alexandre.viscontini@dihal.gouv.fr

Présentation de la plateforme de partage d'information sur les sites et actions :

<https://resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/>

Extranet Résorption bidonvilles : un centre de ressources (convention, compte-rendu, actualités...).

<http://extranet.resorption-bidonvilles.dihal.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Demandez un accès en écrivant à cette adresse :

pole-resorption-bidonville.dihal@dihal.gouv.fr

**hors flux induits, soit 6 000 personnes, la population de ressortissants européens en juillet 2019 étant estimée à plus de 12 000*

Une stratégie territoriale, c'est quoi ?

C'est un document qui fixe les orientations et les étapes pour mettre en place une politique publique.
C'est un outil de travail pour orienter l'action.

Il définit :

- **un objectif chiffré de résorption à atteindre dans un temps donné ;**
- **des objectifs de moyens opérationnels, humains et financiers cohérents au regard des leviers et freins.**

Dans le cadre de la résorption des bidonvilles, il est élaboré **collectivement** par tous les acteurs concernés au sein du **territoire de référence** (le plus souvent le département ou bien l'intercommunalité ou la région) qui le co-signent.

La Dihal apporte un soutien technique aux territoires. Elle peut notamment contribuer à l'organisation d'**ateliers participatifs de construction ou de renforcement de la stratégie.**

Une stratégie territoriale est un outil qui doit permettre de guider l'action. Les objectifs doivent être moteurs, permettant de mettre en mouvement l'action.

Quel est le contenu d'une stratégie ?

Une stratégie territoriale définit *a minima* :

- la méthode employée** : qui l'a écrite et comment ? La stratégie doit être construite avec toutes les parties prenantes pour assurer une action multi-partenaire ;
- un objectif de résultat** chiffré et qualitatif à atteindre dans un temps donné ;
- des objectifs de moyens** opérationnels, humains et financiers ;
- une action globale** : santé, scolarisation, emploi, logement, stabilisation des lieux, protection de l'enfance, respect de l'ordre public, prévenir les installations ;
- des priorités d'actions** pour traiter les urgences, avoir une action cohérente, organisée de façon à atteindre les objectifs ;
- un calendrier** : planning des actions, échéance... ;
- des modalités de suivi** : canaux d'échanges, plateforme numérique, les réunions... ces modalités doivent être tournées vers l'action ;
- le rôle** et actions de chaque partie prenante : qui pilote, qui met en œuvre... ;
- un volet communication** : valoriser les actions et parcours positifs, sensibiliser sur le sujet afin de contribuer à changer les regards ;
- les référents** au sein des structures associatives et institutionnelles.

« le 2^e grand sujet dans ce changement d'échelle, c'est la lutte contre la grande pauvreté [...]. On a renforcé l'accompagnement, avec 3 M € en 2018, 4 M € en 2019. Je voudrais saluer les collectivités territoriales pour leur travail sur ce sujet [...].

*Dès l'année prochaine, je veux qu'on double ces financements dédiés sur la résorption des bidonvilles, **car il me semble que c'est un élément qui doit être affronté de face et on est beaucoup à vouloir le faire.** »*

***Julien DENORMANDIE**, ministre en charge du logement et de la ville, lors de la 1^{re} conférence de la Stratégie Pauvreté le 13 septembre 2019*